

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2019

RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS - (N° 1918)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 64

présenté par
Mme Brugnera

ARTICLE 3

Après la première occurrence du mot :

« dans »,

insérer les mots :

« un autre État membre de »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.